



COMMUNE DE CAUJAC
HAUTE-GARONNE

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
Du CONSEIL MUNICIPAL du lundi 3 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le trois juin, à vingt heure et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, salle des mariages, sous la Présidence de Madame Émilie FREYCHE.

Étaient présents : Émilie FREYCHE, Patrick BRIOL, Marc MIRANI, Stéphane LABIT, Laurence DASI, Marie-Hélène GAULTIER, Pascale RIBES, Céline VANNIER, Benjamin HERVÉ, Dominique LEVRAT, Nathalie ROUQUET, Laurent PAIRASTRE, Guibert MONGIS, Bruno RENVOISÉ.

Étaient absents (excusés) : néant

Secrétaire de séance : Nathalie ROUQUET

Madame le Maire ouvre la séance à 20h35.



1 - Approbation du procès-verbal du 13 mai 2024

Madame le Maire demande si tout le monde a pu prendre connaissance du procès-verbal du Conseil municipal du 13 mai 2024. Tout le monde l'a consulté, il est approuvé à l'**unanimité**.

Résultat du vote :

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 0

Non-participation au vote : 0



2 – Maison des Associations - travaux

Le point est ajourné.

Il est décidé de mettre en place une vérification permanente de l'évolution des dégradations du bâtiment. Un point sera fait ultérieurement.



3– 1607 heures – Retour Préfecture, demande de retrait

Madame le Maire fait lecture du courrier reçu de la Préfecture qui demande d'apporter des précisions et des modifications à la délibération qui a été prise pour l'application des 1607 heures au sein de la commune. Elle précise que cette délibération ne peut pas être abrogée tant que la rectificative n'est

prise en compte. Cela sera possible après la consultation de Comité Social Territorial prévu le 30 septembre 2024. Un rendez-vous est fixé avec la Préfecture afin de faire le point sur les modifications à y apporter.

Le point est donc reporté.



4– Attribution subvention association PEGACE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2122-21,

Madame le Maire explique que « PEGACE » est l'association des parents d'élèves basée à GRAZAC, qui œuvre pour les trois écoles du RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal). Elle participe activement aux manifestations qui se déroulent sur la commune afin de récolter des fonds au profit des écoles de Grazac, Caujac et Esperce.

Madame le Maire propose de leur octroyer une subvention de 210 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **OCTROIE** une subvention pour l'année 2024, concernant tant le fonctionnement courant que le financement exceptionnel de projets précis dont les modalités sont présentées au préalable à la Commune.
- **DIT** que les crédits seront prévus à l'article 65748 du Budget primitif de 2024.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Résultat du vote :

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 0

Non-participation au vote : 0



5– Mai à vélo – Participation financière repas

Madame le Maire explique que lors de la manifestation « Mai à vélo » organisée par la commune, certains élus ont bénévolement participé à la mise en place de la journée.

Un traiteur était présent pour le repas de midi, elle propose que la commune prenne en charge le règlement du repas de ces élus. Ils sont cinq. Le repas était à hauteur de 14 €.

Madame le Maire propose de régler la somme de 70 € au traiteur « Les 2G ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **AUTORISE** le règlement de 70 € au traiteur pour les repas des bénévoles de Mai à vélo.
- **DIT** que les crédits seront inscrits au Budget primitif de 2024.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document afférent.

Résultat du vote :

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 0

Non-participation au vote : 0



6– Acquisition tracteur tondeuse – Demande de subvention

Madame le Maire explique que le tracteur tondeuse des services techniques de la commune est en panne. Il manque la courroie d'entraînement, des lames et le panier. Les élus effectuent des recherches afin de pouvoir en trouver un à acheter. Madame le Maire demande si le Conseil Municipal accepte de procéder à l'achat d'un tracteur tondeuse pour la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **AUTORISE** Madame le Maire à acheter un tracteur tondeuse correspondant aux besoins de la commune.
- **DIT** que les crédits sont inscrits au Budget 2024.
- **CHARGE** Madame le Maire a sollicité les subventions dont la commune peut bénéficier auprès des organismes tel que le Département, la Région, l'État, etc.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document afférent au dossier.

Résultat du vote :

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 0

Non-participation au vote : 0



7– Entretien City Stade : maintenance et/ou sécurité

Madame le Maire présente le courrier reçu de la société SAE Tennis d'Aquitaine en complément des premiers documents relatifs à l'entretien du City Stade. Ils confirment que la signature d'un contrat avec eux est un engagement pour 5 ans à un prix fixe.

Cependant, actuellement la commune est engagée auprès de la société QUALICONSULT pour la gestion de la sécurité du City Stade. Le dossier sera réétudié quelques temps avant l'échéance de Juin 2026. Le point est donc ajourné.



8– Acquisition des drapeaux

Madame le Maire explique que la société ALEC Collectivités a préparé un devis afin de renouveler le stock de drapeaux de la commune. Ceux de l'école sont en très mauvais état.

Il faut également racheter ceux qui servent à pavoiser le Monument aux Morts.

Le devis s'élève à 193,80 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **AUTORISE** Madame le Maire à acheter les drapeaux pour l'école et le Monument aux Morts.
- **DIT** que les crédits seront inscrits au Budget 2024.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document afférent au dossier.

Résultat du vote :

Pour : 14

Contre : 0
Abstentions : 0
Non-participation au vote : 0



9– Acquisition signalétique sécurité salles communales

Madame le Maire explique que la société ALEC Collectivités a préparé un devis en vue de l'acquisition de panneaux pour la sécurité de la salle polyvalente. Cela faisant suite à la visite de sécurité réalisée par le SDIS et la Préfecture. Il s'agit d'une obligation réglementaire.

Le devis s'élève à 334,56 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **AUTORISE** Madame le Maire à acheter les panneaux de sécurité pour la salle polyvalente.
- **DIT** que les crédits seront inscrits au Budget 2024.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document afférent au dossier.

Résultat du vote :

Pour : 14
Contre : 0
Abstentions : 0
Non-participation au vote : 0



10– Crépi mur de l'église, fin des travaux

Madame le Maire explique qu'afin de finaliser les travaux de rénovation de l'église il reste à faire réaliser le crépi d'un des murs. En effet, il aurait dû être réalisé par l'association Confluences, mais le chantier n'a pas pu aboutir. Il reste à effectuer des joints, et de la chaux sur plusieurs pans de murs. La société Didier VIDAL propose un devis pour la réalisation de ces travaux.

Le devis s'élève à 13 506,92 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer le devis pour la réalisation du crépi de l'église.
- **DIT** que les crédits seront inscrits au Budget 2024.
- **APPROUVE** le commencement des travaux dès que possible par l'entreprise.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document afférent au dossier.

Résultat du vote :

Pour : 14
Contre : 0
Abstentions : 0
Non-participation au vote : 0

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

❖ Ramassages des encombrants

Madame le Maire explique que le service proposé par la Mairie en lieu et place de la CCBA a été notifié dans le dernier journal communal. Elle demande s'il est possible de définir la fréquence de passage du service technique ainsi que ce qu'ils peuvent ramasser lors de ces passages.

Un flyer d'information sera réalisé et déposé sur le site ou dans les boîtes aux lettres au besoin. Il précisera ce qui ne relève pas des encombrants.

❖ Occit'alim

Madame le Maire explique que la Région s'engage pour la restauration scolaire. Elle développe ce concept dans le but de proposer aux élèves des produits locaux et de qualité.

❖ Présentation SCOT (Schéma de Cohérence et d'Orientation Territoriale)

Madame le Maire rappelle que la commune doit se conformer au SCoT, de la même manière qu'au ZAN. Il s'agit des nouvelles directives en termes d'urbanisme. Tous les objectifs d'urbanisme notamment avec l'élaboration et la prescription du PLU à venir doivent respecter le SCoT.

❖ Gestion des déchets : compostages partagés

Madame le Maire indique qu'elle souhaite que la gestion du compostage partagé soit reprise. Il faut définir un référent, en parallèle avec Émilie au secrétariat de Mairie. Il faut sensibiliser les administrés à la bonne utilisation des composteurs. Il faut également reprendre contact avec la Communauté de Communes qui le gère, afin de collaborer.

❖ Avis négatif branchement SDEHG

Madame le Maire informe les conseillers municipaux qu'elle s'est opposée à l'installation d'un poteau qui devait être réalisé par le SDEHG à destination d'administrés. Le terrain et la demande en question ayant fait l'objet d'un refus de permis de construire, il ne doit pas y avoir de nouveau poteau d'implanté.

❖ Modification de destination d'un PC : avis

Madame le Maire informe les élus qu'elle a émis un avis défavorable dans la demande de changement de destination d'un bâti de la commune. Les pétitionnaires souhaitent réaliser une résidence secondaire sur une parcelle non constructible. Le bâtiment existant est un atelier forestier.

❖ Saisine d'un particulier – stationnement sur les trottoirs

Madame le Maire explique que la commune a été saisie par une administrée qui constate régulièrement des voitures stationnées sur les trottoirs qu'elle emprunte. Elle se promène avec une poussette et ne peut pas toujours circuler en sécurité. Après avoir échangé sur le sujet, il sera proposé un rendez-vous aux personnes concernées pour trouver des solutions.

❖ **Demande accompagnement CAUE pour rénovation salle communale**

Madame le Maire explique qu'elle a sollicité l'aide du CAUE par le biais de l'ATD31 afin de programmer la rénovation de la salle des fêtes ainsi que pour l'aménagement de la place de la Mairie. Les projets pourraient être entrepris en 2025. Elle doit rencontrer une architecte courant juillet.

❖ **Madame le Maire ajoute un point à l'ordre du jour : réhabilitation ligne électrique aérienne**

Elle informe les élus qu'une enquête publique est en cours au sujet d'une ligne électrique aérienne à 63 000 volts Cintegabelle – Mouillonne, qui va faire l'objet de rénovation par RTE. Cette ligne traverse Caujac. La consultation du public en Mairie sera disponible du 10 au 24 juin 2024.

Madame le Maire lève la séance à 22h50

Le Secrétaire de Séance,

Nathalie ROUQUET



Le Maire,

Émilie FREYCHE

